



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°2021/20

Saint-Étienne du Grès, le 10 novembre 2021

Eco-quartier Cours du Loup | Pomeyrol : L'enquête publique est ouverte

À compter du mercredi 10 novembre et jusqu'au vendredi 10 décembre inclus, les Grésouillais sont appelés à participer à une enquête publique portant sur la nécessaire modification du Plan local d'urbanisme pour permettre la naissance de l'éco-quartier Cours du Loup | Pomeyrol.

Après la concertation de juin-juillet dernier portant sur le projet l'éco-quartier Cours du Loup | Pomeyrol qui a recueilli de nombreuses remarques et avis, une nouvelle étape a débuté mercredi 10 novembre avec l'ouverture de l'enquête publique sur la « Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Commune de Saint-Étienne du Grès ».

Dès 9h00, Jean-Marie Blanchet, commissaire-enquêteur indépendant était en mairie de Saint-Étienne du Grès pour recueillir les remarques des habitants de la commune.

La mise en compatibilité du PLU-Plan Local d'Urbanisme de Saint-Étienne du Grès a pour objectif de permettre la réalisation du projet présenté par Primosud sur le site du Cours du Loup, proposant la construction de 160 logements et 10 terrains à bâtir sur la zone et de permettre la mise en compatibilité du document avec le SCoT du Pays d'Arles approuvé en 2018, et donc au PLU.

Pour le maire Jean Mangion : *« Si le village veut envisager un avenir serein et dynamique, il doit pouvoir proposer à ses habitants des logements modernes et respectueux de l'environnement, dans le respect des risques identifiés et reconnus. C'est l'objectif de cet éco-quartier. »*



Enquête publique : comment ça marche ?

- L'enquête publique se déroule du mercredi 10 novembre 8h00 au vendredi 10 décembre 2021 17h00 inclus,
- Le dossier de l'enquête publique est consultable :
 - en mairie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'exception des jours fériés,
 - sur le site internet de la commune :
<https://www.saintetiennedugres.com/plu-2/>

Il y est présenté dans ses lignes générales, avec à l'appui, des descriptifs sommaires des constructions proposées, de leur implantation dans l'espace et des différents aménagements, avec des vues d'ensemble.

Après consultation, chacun pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre mis à disposition soit sur place, soit par courriel.

- La Mairie de Saint-Étienne du Grès constitue le siège de la concertation, où toute correspondance relative à la concertation peut être adressée :
MAIRIE - Hôtel de Ville - 13103 Saint-Étienne du Grès
ou sur l'adresse courriel de la commune :
urbanisme@saintetiennedugres.com .
- Les observations sont recueillies :
 - dans un registre directement sur place,
 - par courrier adressé à la mairie :
« MAIRIE - Hôtel de Ville - 13103 Saint-Étienne du Grès »
 - par courriel à urbanisme@saintetiennedugres.com
- Jean-Marie Blanchet, commissaire-enquêteur, tiendra des permanences en mairie :
 - mercredi 10 novembre de 9h00 à 12h00
 - mercredi 17 novembre de 13h30 à 17h00
 - mardi 23 novembre de 9h00 à 12h00
 - vendredi 3 décembre de 13h30 à 17h00
 - mardi 7 décembre, en fin d'après-midi, de 17h00 à 19h30
 - vendredi 10 décembre de 13h30 à 17h00
- Le registre regroupant l'ensemble des remarques est consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la commune. Il sera mis à jour régulièrement en fonction de toutes les observations recueillies.